

Compte-rendu – Atelier n°2 – Biodiversité et environnement

Mardi 21 juin 18h – 20h – Port de Gennevilliers

Romain Moreau, directeur de l'agence de concertation Traitclair, ouvre l'atelier et remercie les participants de leur présence. Plus d'une vingtaine de participants sont présents.

Commune d'Epinay-sur-Seine

- Eugénie Ponthier, adjointe au Maire en charge de l'écologie à la mairie d'Epinay-sur-Seine

Associations environnementales et autres

- Virginie Codina, Co-présidente d'Environnement 92
- Francis Redon, Président d'Environnement 93 et représentant FNE IDF
- Antoine Gaudin, Président de l'association Protection berges de Seine, avec Christos Papagiannopoulos, Vice-président, et 11 autres membres de l'association
- Tanguy Lhomme, de l'Ile Flottante, membre de l'association des Pénichards du petit bras de Seine
- Marie Jo Creusy, de l'Ile Vivante
- Delphine Sénéchal, d'Ensemble pour une Ile Vivante
- Jac Pigeon, Président du club de kayak, membre de l'association Halage et Ile Vivante
- Alexandre Huon De Kermadec, vice-président de l'association Péniche à la Folie

Associations économiques

- Gildas Monjoin, Directeur communauté portuaire Seine Aval

Haropa Port

- Jean Plateau, Directeur du port de Gennevilliers pour Haropa Port
- Caroline Valette, chargée de politique RSE pour Haropa Port
- Isabelle Duval, attachée de direction pour Haropa Port

Biotope

- Olivier Cartigny, chef de projet pour Biotope
- Thomas Monjoin, expert fauniste pour Biotope

Goodman

- Thibault Vanhaezebrouck, en charge du développement pour Goodman
- Nicolas Otal, en charge du développement technique
- Rhoana Zantelli, en charge du développement technique

Traitclair

- Romain Moreau, directeur de l'agence de concertation
- Marine Prioton, chargée de concertation, en charge du compte rendu de la séance.

Romain Moreau rappelle que l'atelier s'insère dans une série d'autres rencontres dédiées à la concertation du projet. L'atelier d'aujourd'hui a pour thématique la biodiversité et l'environnement. Il est rappelé que certaines études sont encore en cours. Une première partie est transmise aujourd'hui.

Il est proposé de démarrer l'atelier par un temps d'échange, à l'image du précédent atelier.

Une participante demande à ce qu'un retour sur les flux, présentés au dernier atelier du 08/06/22, soit fait. *Pour faciliter la lecture du compte-rendu, un encadré y est consacré. A sa suite prennent place les échanges dédiés au sujet du jour.*

Retour sur le précédent atelier dédié aux flux

Sur l'étude publique sur la circulation que Goodman avait mis en avant pour la précédente présentation (08/06/22) : est-elle consultable par le grand public ?

Oui, les données utilisées par cette étude sont celles de la DIRIF (Direction Régionale des Routes d'Ile-de-France) de l'année 2019. Goodman peut demander au bureau d'études de les transmettre. [\(Nous n'avons rien reçu...\)](#)

Où étaient présentées ces données ? Et que concernent-elles exactement ?

Elles sont à la page 8 de la présentation qui a été fournie, ces données concernent le trafic routier. Elles ont été collectées à partir d'un comptage de l'ensemble des véhicules légers et poids-lourds.

Une remarque sur le chargement maximal des camions qui est éloigné du chargement moyen est faite : les données que vous avez fournies sont sujettes à caution, car elles supposent que les camions circuleront quasiment pleins, ce qui est plus que douteux dans le fonctionnement d'un entrepôt du dernier kilomètre, où les délais de livraison très serrés imposent en général aux véhicules de partir avec une cargaison bien plus réduite que celle qu'autorise leur volume de chargement utile.

Les chiffres de chargement sont rappelés (cf. compte-rendu du 08/06/22). Il est aussi rappelé que cela dépend du type d'utilisateurs qui seront implantés sur l'entrepôt Greendock et de la logique d'optimisation des camions. L'exemple de l'opérateur STEF, qui fait de l'alimentaire, est expliqué : il massifie les flux et n'a aucun souci à remplir les camions, à la différence de certains acteurs de l'e-commerce. Les acteurs pré-identifiés font du B to B, et non pas du B to C (livraison aux particuliers).

Vous êtes en B to B mais vous livrez principalement Paris ? Pourquoi les péniches ne vont pas directement jusqu'à Paris ? C'est encore une intercommunalité qui se prend la pollution (visuelle, bruit) alors que sur Paris tout reste beau. Ça a été abordé dans la conception du projet ?

Le port est un territoire logistique identifié depuis le 19^{ème} siècle pour son lien avec la Seine et sa proximité avec Paris. C'est ici qu'on a le terminal à conteneurs. Cette installation n'existe pas ailleurs. Ici, on a l'espace et les moyens pour reformater les conteneurs et faire livrer jusqu'à Paris. Il est possible de se référer au support de présentation (08/06/22) pour mieux comprendre les différents types de flux dont il est question ici.

Est-ce que la société que vous représentez s'est posé la question d'aller livrer directement à Paris ? Paris ne veut pas prendre sa quote-part de pollution et les gens de Gennevilliers ne se sentent pas concernés par la question. Les habitants d'Epinay, de Villeteuseuse et d'autres communes sont juste en face.

Le projet a pour vocation d'encourager le trafic fluvial. Il veut inciter les opérateurs à utiliser au maximum le fleuve. On a indiqué précédemment (cf. présentation 08/06/22) 15% pour le trafic fluvial. Pourquoi ? Premièrement parce que géographiquement tout ne peut pas passer par le fleuve, ensuite il y a une montée en puissance du report modal sur la distribution urbaine.

Si vous voulez inciter à la logistique fluviale, vous pourriez faire un entrepôt dédié au fluvial ? les flux routiers pourraient être à un autre endroit. Le port pourrait vous permettre de faire deux projets.

Goodman répond sur un foncier donné, unique. La société au travers du projet encourage autant que possible le trafic fluvial.

En réalité, vous dites que le flux fluvial ne permet pas de faire fonctionner toute la parcelle ?

Non. Les utilisateurs sur ce bâtiment génèrent des flux amont fluviaux, dont la marchandise sera réceptionnée ici (terminal à conteneurs).

Il faut que vous explicitiez le traitement des marchandises à l'intérieur pour comprendre l'utilité de l'entrepôt et son rapport au fleuve. On a l'impression que ça rentre et ça sort, sauf qu'à l'intérieur il y a de la manutention.

En effet, il y a des espaces de distribution : de la marchandise rentre et ressort avec un autre flux, ce qui correspond au paquet déballé, réemballé, regroupé, renvoyé. Ensuite on a des espaces de stockage : un stock tampon de marchandises à proximité d'un bassin de consommation.

On a du mal à se comprendre parce que d'un côté on vous dit : l'entrepôt paraît disproportionné parce qu'il n'y a que 15% pour le fleuve. On est sur une logique opportuniste qui densifie le foncier et vous ne l'assumez pas vraiment. Pour le dire différemment, avec un autre scénario toutes les péniches pourraient partir à Paris.

Non. Les flux que vous voyez au niveau du terminal à conteneurs, s'ils ne passent pas par le bâtiment, ils ne peuvent pas aller directement à Paris. La marchandise doit être traitée ici. Un logisticien a besoin d'espace pour faire cette opération de réception de la marchandise. Ce qu'il faut avoir à l'esprit c'est que sans ces cellules : le flux fluvial n'aurait pas lieu. Les péniches ne peuvent donc pas aller directement à Paris.

Quel est le modèle économique pris pour faire cette étude ? ~~On est dans une société de croissance, de consommation, on est dans une crise climatique qui s'annonce et qui doit nous faire réviser notre croyance collective en la croissance infinie.~~ On a des comportements de consommateurs qui évoluent. Je ne comprends pas sur quel modèle vous vous êtes basés. On est 10 millions mais on va ne pas croître à l'infini. C'est comme les bureaux, aujourd'hui ils sont inoccupés. Ce projet peut être surdimensionné. Y-a-t-il un risque de faire ça pour rien ?

Le travail du promoteur logistique est justement d'étudier ça. Goodman apportera plus de réponses à ces questions durant l'atelier socio-économique (05/07/22).

Une remarque est faite sur les externalités négatives du projet, sans externalités positives pour le territoire d'Epinay-sur-Seine notamment.

Il est répondu que le projet apporte des externalités positives pour les bassins d'emplois et de consommation. Un participant évoque que les seuls emplois sont ceux de livreurs ou de manutentionnaires et n'apportent pas grand-chose.

Il est ajouté que les projections dans les études visent une décarbonation des flottes de véhicules, avec une sortie attendue du fossile à horizon 2035. Il est également rappelé que les chiffres présentés durant les différents ateliers sont possibles grâce à des utilisateurs qui ont bien voulu rentrer dans la démarche et concevoir un projet unique en France.

Des questions sur la localisation du bâtiment sont posées à Haropa Port. Une question sur la contradiction entre le projet « Green Dock » et le SODD (Schéma d'Orientation du Développement Durable) du port, qui stipule que les activités nuisibles ne doivent pas être placées en bordure de Seine, est également posée.

Les réponses apportées sont similaires aux échanges du dernier atelier (CR 08/06/22). Il est ajouté que le projet ne dessert pas que Paris, mais aussi Colombes, Gennevilliers...

Est-ce qu'il y a aujourd'hui des entrepôts plus petits qu'on pourrait délocaliser sur la parcelle pour mettre le projet plus loin de la zone naturelle ?

Les opérations de distribution et de stockage décrites précédemment doivent se faire au plus proche du bassin de consommation. On essaie de densifier la logistique dans cet espace-là plutôt que de le faire très loin, afin de réduire un certain nombre d'externalités négatives, intrinsèques aux flux de marchandises.

Un participant explique être pour le développement de la logistique fluviale, mais juge les 15% de report modal fluvial très insuffisant. Il y a un transbordeur identique à celui du terminal à conteneurs à 300m de Greendock : pourquoi ne pas utiliser cet espace pour les conteneurs débarquent là-bas plutôt qu'ici ?

Vous évoquez sûrement du quai public sur le petit bras de Seine. Pour manutentionner des grands formats, il est estimé que c'est plus adapté de le faire ici que là-bas. Cela fera également moins de nuisances à cet endroit. Sur les 15% jugés décevants, une explication est avancée. En dehors de l'initiative de Franprix sur le port de Bonneuil qui est largement subventionnée, il n'existe aucune autre initiative. Ces 15% sont ambitieux par rapport au contexte actuel. Ils découlent d'une volonté de développer la logistique fluviale sur le projet, malgré l'absence de modèle aujourd'hui.

Olivier Cartigny, chef de projet chez Biotope et Thomas Monjoin, expert faune, se présentent. Olivier Cartigny dresse le portrait de Biotope, bureau d'étude environnement dont le cœur de métier est l'étude de la faune et de la flore. Les clients de Biotope sont nombreux des entreprises, aux collectivités, à l'Etat. Le bureau d'études regroupe notamment le plus d'experts faune et flore en Europe. Leur mission auprès de Goodman est de réaliser un diagnostic écologique.

La méthode de travail de Biotope est présentée (p.6 support de présentation). Une analyse des données existantes est réalisée en premier lieu. Plusieurs experts spécialisés viennent ensuite sur site et mènent des investigations en fonction de leurs compétences. Puis à partir de l'ensemble des données récoltées, le diagnostic écologique est réalisé. Des conclusions sont ensuite rendues à Goodman pour mieux intégrer le projet dans son environnement actuel. Biotope se charge également de la rédaction de l'étude d'impact. Celle-ci hiérarchise les enjeux vus sur le site et évalue l'incidence sur la Zone Natura 2000, à partir des espèces qui sont à l'origine de la désignation de cette zone.

Une présentation des périmètres est faite entre l'échelle locale, l'échelle territoriale (comprenant d'autres sites, ZNIEFF, etc.). Des plans en grand format sont fournis aux participants pour mieux visualiser les périmètres.

Il a été établi que le site est aujourd'hui fortement imperméabilisé, avec une surface de 0,05ha d'habitat naturel (tronçon visible sur la slide 8), ce qui constitue une part très réduite de la parcelle.

Le SODD (Schéma d'orientation et de développement durable) du port indique qu'on se situe sur une berge naturelle.

Réponse d'Olivier Cartigny : Pour avoir [visiter](#) [visité](#) le site, les berges sont artificialisées.

Ce qu'on voit sous les rails, c'est intéressant, c'est de la (plaine) pleine terre sous la voie ferrée. Vos 0,05 ha sont faux. On sait qu'aujourd'hui les friches industrielles sont extrêmement riches en biodiversité.

Certes, mais sous les rails on ne se situe pas sur de l'habitat naturel. C'est anthropisé.

Nicolas Otal ajoute que le site a été remblayé dans les années 1960 avec une pollution importante au mercure dans les premières couches du sous-sol.

La présentation reprend sur la carte (9) de la trame verte et bleue. Elle est issue du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Il est fait état de fonctionnalités écologiques réduites entre la forêt de Cormeilles et le périmètre du projet. C'est une continuité écologique qui reste intéressante car elle va dans le sens d'un renforcement de la berge. La Seine, corridor écologique, est un milieu moins éclairé, moins exposé au bruit, plutôt favorable au transit d'espèces, en particulier l'avifaune. Au regard du contexte anthropisé autour, il y a un point important à prendre en compte du côté de l'éclairage et de l'acoustique.

Le programme d'investigation en cours est déroulé et expliqué. Les phases visibles (10) sont les périodes où sont menés les inventaires écologiques selon les espèces (flore, insectes, reptiles, chiroptères, oiseaux, etc.). Différentes périodes sont couvertes : le printemps, l'été et l'automne.

Les inventaires concernent quelle zone exactement ? Qu'en est-il de la zone Natura 2000 ?

Les inventaires concernent le périmètre rapproché du projet. Sur la zone Natura 2000, on a surtout regardé l'avifaune. Il y a notamment 2 espèces à noter à la pointe ouest de l'île : la sterne pierregarin et le martin pêcheur d'Europe.

Et les grands cormorans ?

Quelques-uns ont été vus.

Pourquoi il n'y a pas d'observation qui sont prévues en hiver, notamment après décembre ? Est-ce que c'est lié à des enjeux calendaires, parce que le permis de construire doit être déposé en décembre ?

Des participants expliquent que les grands cormorans occupent en très grand nombre (plusieurs centaines, voire un millier) cet espace avant de migrer. Une participante propose de partager ses images à Biotope pour observer leur présence.

C'est vrai qu'on s'arrête en décembre. Toutefois, quand on fait notre analyse, on regarde aussi les données bibliographiques. Les grands cormorans ont bien été identifiés.

D'un point de vue scientifique : pourquoi ne pas en faire au moment où on a le plus de population sur la zone ?

On considère que notre vision à partir des études et de nos observations a été suffisante pour donner des résultats à Goodman. On vient sur site à des dates déterminées : on prend du recul par rapport aux potentialités du site, notamment avec la bibliographie et les échanges avec les associations.

Est-ce que les études s'arrêtent en décembre pour que Goodman puisse déposer le permis ?

Non. Goodman précise qu'un écologue a fait des passages et relevés cet hiver. Ces observations sont prises en compte dans le rapport en partie présenté aujourd'hui par Biotope.

Il avait une certification ?

Oui. Il est écologue.

Goodman ajoute qu'ils ont sélectionné Biotope pour mener cette étude car le bureau d'étude avait une capacité supérieure au premier travail mené par l'écologue. Il est précisé qu'il pourra être commandé les passages nécessaires pour la période hivernale qui convient.

Biotope précise que s'ils ont observé seulement 4 cormorans, ils ont bien considéré que les cormorans nichaient dans la zone.

Des participants évoquent le fait qu'une récente démolition sur la parcelle a provoqué un grand fracas pour la faune locale. Avec le réchauffement climatique, une nichée ne migre même plus.

Comme vous êtes dans le métier, je suis étonné que n'ayez que vos relevés à vous.

Non, nous intégrons d'autres études à notre rapport. L'exemple du Martin Pêcheur est donné pour éclaircir le malentendu : celui-ci n'a pas été aperçu par les équipes de Biotope, pour autant on ne pas va déclarer qu'il n'y a pas de Martin pêcheur sur la zone. On est passé un jour donné sur site, on ne l'a pas vu mais le profil du site fait que le Martin pêcheur peut être présent, chasser, etc. On a un faisceau d'observations qui viennent compléter notre travail de terrain. On fait nos inventaires mais on a des données bibliographiques qui couvrent de larges périodes (depuis plus 10 ans environ)

Est-ce que vous faites appel à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ?

Oui tout à fait. La LPO suit le site Natura 2000. Ce sont eux qui ont réalisé les précédents inventaires. On en a un de 2021 par exemple.

Ils étaient là à la première réunion de concertation (février 2022), où ils ont dit que le projet n'était pas possible.

J'ai fait une réunion de concertation avec la LPO là-dessus et ils n'étaient pas de cet avis là.

Qui avez-vous rencontré de la LPO ? Vous pourrez nous donner son contact ?

Oui. On pourra vous envoyer les coordonnées. (rien reçu...)

Un participant : « J'ai parlé hier avec le président de la LPO Île-de-France, il a dit que ce projet était catastrophique. »

Sur le site, il y a la pipistrelle. Elle est protégée il me semble. Elle a été prise en compte ?

Oui. Toutes les chauves-souris sont protégées. L'experte a bien indiqué sa présence à son premier passage. Elle va faire un deuxième passage.

Une reprise sur la méthode d'inventaire est faite (11). Des observations à l'œil nu et des relevés GPS des contours des habitats sont réalisés. Un détail de la méthode employée selon chaque type d'espèces est visible sur la présentation (11).

Les premiers enjeux identifiés sont ensuite présentés. Ils se déclinent selon des niveaux : forts, moyens, négligeables, nuls (espèces invasives exotiques). Les enjeux de l'espèce sont identifiés par rapport à la bibliographie, les données, et selon différentes échelles (nationale par exemple). Ensuite, cet enjeu est contextualisé par rapport au site. S'il y a une reproduction de l'espèce sur le site, Biotope considérera l'enjeu en le réhaussant.

Qu'est-ce que ça veut dire enjeu ?

L'intérêt de l'espace au regard de la biodiversité. Il y a des listes d'espèces (de la LPO par exemple) qui existent et sur lesquelles il faut avoir une attention particulière. Plus l'espèce est menacée, plus son enjeu est important.

La force de l'enjeu est donc liée à la nature de l'espèce ?

Oui c'est ça. On distingue bien enjeux et impacts du projet. On applique ensuite ces enjeux avec l'impact du projet pour obtenir les impacts résiduels. L'enjeu, c'est quelque chose d'objectif.

Un des enjeux fort concerne l'avifaune et le cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts. Une espèce, le Serin cini, notamment nidifie sur l'aire d'étude.

Quand vous dites site, vous parlez de la zone Natura 2000 ?

C'est sur le site rapproché, pas sur la zone Natura 2000.

La classification présentée est basée sur l'importance que les sociétés apportent aux espèces, pourquoi ne pas faire une analyse en termes de service écologique ?

Aujourd'hui, pour les services écologiques on va plutôt regarder les fonctionnalités des espèces au regard de l'habitat. La classification que vous voyez vient d'experts sur la biodiversité.

Quand vous allez faire la synthèse sur le bâtiment, est-ce que vous prendrez en compte le vol et la trajectoire des oiseaux ?

Con formato: Sangría: Izquierda: 1,25 cm, Primera línea: 0 cm

Oui, je vous en parlerai après. Pour l'instant, je fais une cartographie des espèces. Et après on fera une analyse en fonction du bâtiment à venir.

Est-ce que vous pouvez revenir sur la notion d'impact ?

L'impact, c'est lorsque l'on détecte une présence dans le site.

Vous n'envisagez donc ~~On envisage~~ que les impacts via le biais immobilier sur le site, mais c'est-il y aura aussi probablement des impacts liés aussi lié à la question du trafic. Sommes-nous bien d'accord que les impacts sur la zone Natura 2000 ne sont envisagés qu'à titre indirect, sur les espèces nichant sur le site même ? Vous n'envisagez que les impacts indirects sur la zone Natura 2000 ?

Vous avez raison : il y a différents types d'impacts, risque de collision, destruction d'habitat à terme par exemple, etc.

Mais vos impacts ne sont localisés que sur le site du projet, pas sur la zone Natura 2000 qui lui fait face directement et qu'il longe sur 400 mètres ?

Oui. On intègre également tous les impacts avec les autres études, l'étude sur la pollution, etc.

Les cormorans n'apparaissent pas dans les enjeux ici ?

Pour le moment non, mais ce sont les premiers enjeux identifiés.

Vous avez vu les mouettes aussi ?

Oui.

Est-ce que les riverains peuvent envoyer des données pour compléter vos observations ?

Oui, cela peut être intéressant. Par contre il faut aussi donner le contexte des données : date, heure, condition d'observation, point GPS.

On pourra avoir votre contact (Biotope) ?

Oui. On est dans une progression de ces études aussi. On est ouvert à la collecte. C'est ce qu'on a essayé de faire dans une première phase.

Tout ce que vous dites, avec le travail que vous énoncez, est intéressant. Mais pourquoi ce travail n'est pas fait en amont de ce projet pour dire s'il est possible ou pas ? J'ai la sensation que le projet est déjà lancé, pourquoi ne pas changer l'ordre ?

C'est tout à fait l'objet de notre étude. On peut en arriver à dire à notre maître d'ouvrage « attention vous ne considérez pas assez cette espèce » par exemple. Et ensuite il y a une réglementation avec les services de l'Etat qui le verront et valideront ou non.

Thibault Vanhaezebrouck complète : Goodman n'a pas encore déposé de demande de permis de construire. Si les résultats nous disent d'adapter le projet, on le fera.

Est-ce que vous avez un plan A, B et C ?

On a un projet, on viendra travailler sur certains aspects selon ce qu'il est conseillé. On viendra travailler selon les retours des études et de la concertation en vue d'un dépôt.

Quand est-ce que vous (Biotope) rendez le rapport à Goodman ?

En décembre. Mais nous échangeons de manière continue pour alerter sur tel ou tel aspect.

Il y a un rapport avant la conception du projet, et après que se passe-t-il ?

Ensuite il y a un accompagnement pendant les phases de travaux pour vérifier que les recommandations et préconisations sont respectées.

Si vous vous rendez compte qu'il y a un effondrement de la biodiversité ensuite, qu'est-ce que vous faites ?

Nous on vient regarder si les engagements sont respectés, si cela n'est pas le cas on le remonte à Goodman.

Mais c'est alors trop tard ?

Toute phase de projet comprend des risques.

Pour les colonies de moineaux domestiques dans les bâtiments, comment ça va se passer ?

Biotope préconise deux mesures phares. Pendant la période de reproduction, on ne détruit pas les bâtiments. Ensuite, on vient détruire seulement quand ils ne sont pas présents. Cette période va d'octobre à février. Puis quand on reconstruit, il faut poser des nichoirs pour réinciter les espèces à revenir à l'échelle du bâtiment.

Un point est fait sur la responsabilité de la démolition des bâtiments existants. Goodman n'en est pas responsable mais travaille en collaboration avec Haropa Port sur le sujet. C'est l'ancien propriétaire des bâtiments qui aurait dû s'en charger, et qui a seulement réalisé la démolition d'une partie mineure des bâtiments présents sur site. Sans retour de sa part, le port a pris l'initiative de démolir le reste des bâtiments.

Ces études que Biotope présente, ce sont des études qui n'ont pas été réalisées par le port ?

Réponse de Jean Plateau, directeur du port : Sur ce site-là, non. L'ancien occupant n'en avait pas réalisé, du moins pas récemment. Pour notre part, on a des données à l'échelle du port. Aujourd'hui, Biotope vient spécifiquement sur ce site présenter des études beaucoup plus détaillées.

Vous êtes d'accord pour dire que la démolition d'il y a 3 mois, en pleine période d'hivernage des cormorans, qui a terrorisé ces oiseaux, est une catastrophe ?

Réponse d'Olivier Cartigny : Je ne peux pas m'engager sur des dossiers qui ne nous concernent pas.

Il faudrait faire des nichoirs en anticipation de la destruction du bâtiment ?

Oui, ça se fait souvent, en particulier pour les chauves-souris. C'est quelque chose qu'on a évoqué avec Thomas Monjoin. On a aussi évoqué de démolir les bâtiments en plusieurs phases. Comme ce sont des espèces qui utilisent plutôt les bâtiments, on se dit qu'ils ne vont pas tant utiliser les nichoirs. Ils vont aller dans les bâtiments à côté, dans une zone de 5km.

La question de la responsabilité de la démolition du site est à nouveau évoquée. Une série de question est adressée au port sur la gestion de la démolition.

Et vous allez prendre en compte ce qui est présenté par Biotope ?

Réponse de Jean Plateau : Oui.

Con formato: Sangría: Izquierda: 1,25 cm, Primera línea: 0 cm

Vous allez aussi les mandater pour la démolition ?

Cela rentre dans le cadre des marchés publics, on ne peut pas désigner qui l'on souhaite. Donc on verra à l'avenir, en tout cas il y aura un écologue.

C'était quoi comme entrepôt avant ?

Des entrepôts de logistique, y compris stockage de produits dangereux.

La présentation reprend sur un autre enjeu à l'échelle de l'aire d'étude, celui du lézard des murailles, espèce qui sera à protéger. Il y aura donc à justifier un certain nombre de choses vis-à-vis du lézard des murailles. Son enjeu est toutefois faible : en termes de patrimonialité, c'est une espèce très commune.

Est-ce que vous faites un lien entre les espèces à enjeux forts et les autres espèces qui leur sont utiles ?

Biotope prend toujours du recul par rapport aux espèces. On sait que si on vient appauvrir une zone en poissons, on aura moins d'oiseaux. On regarde toutes ces interactions entre les différentes espèces.

Cela participe-t-il à la classification des enjeux ?

Pour la classification, ce sont les critères nationaux et territoriaux qui sont principalement utilisés. Si on identifie de grosses dépendances, c'est quelque chose qui pourra ressortir dans notre dossier. Mais on ne va pas jusqu'au niveau granulaire de chaque interaction d'espèces. Par exemple on a 122 espèces de flore qui sont banales, pas protégées, pas identifiées comme espèces à enjeu. Donc on va préférer se concentrer sur les enjeux forts, comme l'avifaune.

La présentation reprend. Sur les habitats naturels, Biotope a identifié un enjeu faible. Il en va de même pour la flore, dont 122 espèces identifiées sont banales selon des référentiels régionaux et nationaux. Pour le cortège des milieux humides ou aquatiques, Biotope l'identifie en enjeu faible. L'alignement au niveau de la berge et des alignements d'arbres sur le site peuvent être utilisés par les espèces comme le Martin pêcheur ou la Sterne. Pour se reproduire, elles iront plutôt sur la zone Natura en face, qui lui est plus favorable. Les insectes et mammifères sont sur des enjeux négligeables. Aucune espèce d'insectes ou de mammifères n'ont été identifiées comme d'intérêt patrimonial (rare, menacé, protégé). Pour les amphibiens, on a identifié une espèce protégée, très commune : la grenouille verte. En enjeu nul, ce sont les espèces exotiques envahissantes (flore).

Quelles sont les espèces exotiques ? Les perruches ?

Les perruches oui, pour les oiseaux. Mais c'est surtout de la flore, comme le sainfoin d'Espagne. Il y en a environ une dizaine d'identifiés. Ils ont un caractère envahissant, menaçant. Ils ont une tendance à remplacer la flore locale. On préconise des mesures de gestion et un suivi pour ces espèces.

Avez-vous intégré l'étude des trajectoires des vols des oiseaux ? Cela est pertinent par rapport au gigantisme du projet. Cela va sûrement provoquer des changements de trajectoires, notamment dans le cadre de la période migratoire.

Oui, on va faire des préconisations. Par rapport au risque de collision, on va préconiser un certain traitement du bâtiment : anti-reflets par exemple. On viendra aussi questionner les nuisances côté berges de Seine (l'éclairage, l'acoustique...) car c'est la partie la plus sensible du projet.

Au regard de votre expertise, est-ce que le fait que les camions puissent monter au 3^e étage, à 23m de haut, à n'importe quelle heure, peut avoir un impact sur la réserve Natura 2000 ?

Il y a des niveaux d'émission de bruit qui sont à maîtriser et à intégrer dans la phase de conception. Ce sur quoi il faut faire attention, c'est notamment l'éclairage, surtout en cœur de nuit, en fin de journée : il y a des périodes où les espèces sont les plus actives. On dira qu'il faut faire attention et faire du traitement acoustique à certains moments.

Nicolas Otal complète : La conception du bâtiment va évoluer pour que ces enjeux soient réduits, voir nuls, notamment vis-à-vis de la zone Natura 2000. En septembre : on vous montrera tout ce qui pourra être modifié en conséquence.

Est-ce que pour les études bruit, il y a un chiffrage de fait ?

On est en train de recevoir les études qualité de l'air, bruit et luminosité. On pourra vous les présenter la semaine prochaine. L'intégralité des études ont été menées avec des points de relevés comprenant un état initial.

Il y a les données et ce qu'on en fait après. La question d'une parcelle éclairée la nuit adjacente au projet est posée à Haropa Port. Quelles sont les garanties pour que les préconisations soient respectées vu qu'aujourd'hui elles ne le sont pas, comme on le voit avec la parcelle voisine continuellement sur-éclairée ? Et si vous dites que les vols sont impactés, vous direz à Goodman de réduire la taille du bâtiment ?

Nous, on dira à Goodman de faire attention sur tel et tel point, et ensuite ce sera à eux de le prendre en compte et de concevoir les différentes variantes du projet. Par la suite, une police de l'environnement, l'inspection travail, la Préfecture, peuvent faire des contrôles sur le site.

Un rappel de ce qu'est une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) est fait. L'étude d'impact va transiter par les services de l'Etat avant que la mairie de Gennevilliers ne puisse prendre un arrêté de construction et la Préfecture un arrêté d'autorisation à exploiter. L'arrêté d'autorisation à exploiter rappelle toutes les règles qui s'appliquent à l'exploitation.

Est-ce que les citoyens, s'ils considèrent qu'il y a manquement, peuvent saisir cette police de l'environnement ?

C'est possible. Cela peut être la police de l'environnement, mais vous pouvez également le signaler auprès de la préfecture.

En tant qu'association, on peut participer à l'avis de l'autorité environnementale ?

Biotope rédige un mémoire par rapport à tout ce qu'a dit l'autorité environnementale.

Un participant relève qu'Ecosphère et la LPO, qui connaissent bien le site, ne sont pas en charge des études environnementales. Il serait intéressant de confronter les avis des experts, notamment par rapport à l'étude qui a été réalisée sur le dragage du petit bras de Seine pour les Jeux Olympiques.

La présentation reprend. Les risques génériques du projet sont présentés selon la phase travaux et la phase d'exploitation. Dans une deuxième partie de la présentation, Nicolas Otal présente la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) de Goodman, ainsi que les stratégies mises en œuvre par rapport à certains impacts du projet. La stratégie du projet priorise le E (Eviter) et le R (Réduire). La compensation est évitée car elle se fait au détriment de l'environnement local.

Au niveau du site, une zone a été jugée intéressante et sera préservée (encadrée en rouge slide 17).

Et la rampe d'accès est à cet endroit ?

Oui.

Il y a un bâtiment entre les 2 parcelles intéressantes ?

Oui.

La pleine terre évoquée est-elle au moins de 80 cm de profondeur ?

Oui. L'ensemble de la strate paysagère sera développé en pleine terre, sur du substrat assez profond pour planter un arbre notamment. Par rapport au plan masse de l'appel à projet, on est dans une restitution de pleine terre.

Vos mesures prennent-elles en compte les accès pompiers ? Il y a une contradiction entre la volonté de renaturation au nord de la parcelle et les impératifs sécuritaires.

Non, ce n'est pas une contradiction. Demain, dans la phase de conception du projet on va travailler à améliorer la renaturation.

Vous confirmez qu'il n'y a pas de contre-indication entre projet, renaturation et mise en conformité ?

Oui.

La présentation reprend autour de la ferme urbaine en toiture. Lors des échanges entre Goodman et l'association, la LPO a trouvé intéressant la possibilité d'installer différentes strates au niveau de la ferme urbaine, notamment pour accueillir de la biodiversité.

Qu'est-ce qui est mieux pour les oiseaux : baisser de 10m la hauteur du bâtiment ou mettre des nichoirs, faire une ferme urbaine bio ? La ferme que vous installez n'a qu'un but, construire plus haut. Cela ressemble à un pur argument de greenwashing.

Sur l'utilisation du toit, Goodman aurait pu faire uniquement du photovoltaïque. On a préféré faire une ferme urbaine avec une serre qui ne fait pas 600m de long (la longueur du bâtiment). Il y aura un phénomène en dents de scie au niveau du toit, dont la hauteur maximale est donc variable. Ensuite, au niveau de la ferme urbaine on vient installer des bacs potagers, auxquels on ajoute des corridors avec des haies notamment pour accueillir de la biodiversité.

Vous pensez que la culture maraichère de proximité est intéressante, dans un contexte où vous développez de la logistique alimentaire ? Justement, lorsqu'on est On-est pour la culture maraichère de proximité, c'est pour éviter ce genre de méga-projet industriel.

Par rapport au projet Greendock, la toiture et la ferme urbaine viennent en complément.

La ferme est purement philanthropique ?

Non, c'est une production alimentaire. La société Cultivate a chiffré la production alimentaire. Ce n'est pas du cosmétique.

Vous allez louer cet emplacement ?

On louera l'emplacement à Cultivate pour une somme dérisoire afin qu'elle puisse s'implanter localement. Ce projet de toiture et de ferme urbaine fait partie de notre projet. On sait qu'en

France il y a un véritable problème de sous-utilisation des toitures. Cet engagement a un coût pour nous. Les loyers mis en place sont symboliques et ne vont pas venir compenser l'investissement fait.

Cela ne vous apporte rien ? Alors que cela contribue au gigantisme du projet Et vous faites un projet plus grand ?

Il faut savoir que la toiture contribue à l'intégration paysagère du bâtiment dans l'environnement.

Cette toiture et ferme urbaine constitue une hauteur de 6m en plus pour les riverains d'en face. Cela va diminuer le temps de soleil de chacun.

Pour la société Cultivate : est-elle rentable aujourd'hui ? L'activité est-elle financée par des gestionnaires de bâtiment ? Vous les aidez en leur faisant un loyer moins cher ?

Oui. Elle exploite notamment des toitures à Porte de la Chapelle. Si on leur appliquait un vrai loyer, l'exploitation ne serait pas rentable pour eux.

Et la livraison de la ferme va se faire par camions ?

Oui, comme toutes les fermes.

Dans une précédente publication sur le projet, il est indiqué que le projet en toiture représente 17 000m². Vous confirmez ?

Pour clarifier, il y a 10 000m² de potagers et 7 000m² de serres.

Et qu'en est-il pour le reste, avec les panneaux photovoltaïques ?

Les panneaux représentent 15 000m². Le photovoltaïque pourra être étendu au-dessus des rampes notamment en toiture pour cacher les camions. On reviendra là-dessus pour le traitement acoustique la semaine prochaine.

Pour répondre à la remarque sur la hauteur, la majorité des habitants face au projet sont au-dessus.

Le PLU de Gennevilliers fixe une limite d'emprise au sol de 65%, avec quel % d'espaces végétalisés ?

Réponse de Jean Plateau, directeur du port : Le PLU indique 0% d'emprise pour les espaces végétalisés mais notre cahier de prescriptions, propre au port, indique 10%. Goodman dépasse les 10% volontairement ici.

Donc le PLU autorise une bétonnisation du port ?

Pas tout le port mais une grande partie oui. Cela concerne notamment la partie des darses jusqu'à la Seine.

Qu'est-ce qui empêcherait de végétaliser la façade ?

On y réfléchit, c'est dans notre phase de conception.

Une remarque est faite dans la salle sur la révision actuelle du PLU. Une enquête publique est notamment en cours : les remarques faites sur le PLU pourront y être redirigées.

Sur la végétation utilisée en toiture, le choix d'une palette locale, plantée en pleine terre et issue du Bassin parisien du Nord de la Seine.

Est-ce qu'il est prévu des implantations de ruches ?

Goodman met déjà en place des ruches sur ses sites, on peut prendre ce genre d'initiatives.

Les axes d'amélioration qui seront déployés après les études sont développés. La mise en place de strates végétalisées est évoquée à nouveau. Des surfaces non vitrées, avec des caractéristiques non dangereuses pour l'interaction du bâtiment avec les oiseaux, sont proposées pour les bureaux, la serre, etc. La végétalisation de la façade du projet est un sujet qui est de plus en plus important depuis les précédentes réunions de concertation.

Ça existe des panneaux photovoltaïques qui ne soient pas dangereux pour les oiseaux ?

Réponse d'Olivier Cartigny, chef de projet chez Biotope : Oui. Certains réfléchissent beaucoup moins la lumière. Plus ils absorbent de lumière, plus ils sont efficaces.

Ajout de Nicolas Otal : Ce type de panneaux est mis en place dans les zones aéroportuaires.

Ça m'étonne que cette technologie existe.

Le coût de développement n'est pas le même, c'est pour ça que ce ne sont pas les plus utilisés.

Une présentation des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre du projet sont évoquées : des nichoirs, des gîtes temporaires. Une continuité des micro-habitats est développée. Dans les espaces de friches en creux, Goodman développe de l'espace vert.

Par rapport à la mesure MR01, l'espèce protégée qui préfère être dans les bâtiments ne va pas être satisfaite par les nichoirs au moment de la démolition des bâtiments. Bloquer les travaux à certains moments, ce n'est pas une mesure que vous avez prise ?

Ça vient ensuite dans la présentation.

Est-ce que pendant la phase de travaux, vous envisagez les clauses avec des sanctions pour le non-respect des préconisations qui sont faites ? Quelles sont les mesures de contrôle ? Et est-ce que vous modifiez votre calendrier en conséquence ? Votre chantier est-il susceptible d'être impacté par la gestion des chantiers des Jeux Olympiques ?

Sur l'interaction avec les Jeux Olympiques, elle n'aura pas lieu. Les travaux sont après les Jeux Olympiques. Sur la question précédente, avec la mesure MR04, il y aura une adaptation du chantier en fonction de la sensibilité de la faune. On va confronter chaque grande phase de travaux par rapport à ces sensibilités. Et il y aura des sanctions prévues pour le non-respect des préconisations.

Pour la phase travaux, des adaptations journalières seront possibles ou ce n'est pas prévu ?

Réponse d'Olivier Cartigny, Biotope : Le cahier des charges indique les horaires de travaux, les zones sensibles, les conduites à tenir, etc. Pour garantir tout ça, il y a aussi un passage de l'écologue.

Par rapport aux Jeux Olympiques, on regarde les effets cumulés des impacts. Il y a un rapport aux JO, des études qui sont faites, comme celle sur le rééquilibrage entre le trafic du petit bras et du grand bras.

Vous savez que les entreprises ne les lisent pas, les sanctions financières ? Vous avez des tarifs habituels pour les sanctions ?

La tarification est conditionnée par rapport à la taille du projet, donc ça va être important ici. On raisonne plutôt en milliers d'euros.

Est-ce que les pénalités pour non-respect sont plus importantes que les pénalités retard ? L'expérience montre que les entreprises ne respectent que ce qui leur coûtera moins cher.

On saura être dissuasif car nos enjeux sont aussi réglementaires.

Mais il n'y a que vous sur le chantier ?

Sur un chantier comme celui-ci, on a l'inspection du travail, l'écologue, un acteur dédié à la santé et la sécurité. Sur ça, on a une personne à 100% de son temps sur le chantier pour vérifier que tout est en accord avec les objectifs fixés. Cette personne-là ensuite peut aller jusqu'à déclarer des arrêts de chantier. Le montant des sanctions n'est pas connu parce que le contrat n'est pas encore négocié.

Dans les effets délétères, vous prenez en compte la construction d'autres bâtiments très hauts, ailleurs sur le territoire ?

Réponse d'Olivier Cartigny, Biotope : C'est un processus de discussion qu'on a avec les services de l'Etat, notamment par rapport à des projets qui peuvent avoir des cumuls d'impact, avec des similitudes (proche bord de Seine, avec une installation de panneaux photovoltaïques...).

Quand est-ce que ces échanges auront lieu ? Ils sont définis ou seront à définir ?

Ces allers-retours seront faits prochainement, durant le courant de cet été. Ils nous diront d'intégrer telle ou telle chose, tel projet... On discute avec eux parce que nous n'avons pas conscience de tous les projets dans un rayon de 5km qui peuvent être importants à prendre en compte. On a des outils de cartographie en interne mais on double ces outils avec les services de l'Etat.

Les mesures MR04 et MR05 sont détaillées. Une explication est faite sur les mesures prises durant la phase d'exploitation. La berge sera le plus longtemps possible non-éclairée la nuit. L'orientation de l'éclairage sera travaillée. Goodman dispose de moyens pour n'éclairer que les voies. Des couleurs plus douces, plus ambrées, seront utilisées. La réglementation liée à l'éclairage de 2018 est rappelée.

Une question sur la parcelle actuellement éclairée à droite de la parcelle du projet est adressée au port de la part de l'association Protection Berges de Seine, dont des membres habitent en face et souffrent de cet éclairage continu.

Le port propose d'étudier ce cas pour répondre à l'association.

Sur la présentation, vous indiquez rester propriétaire du site, vous avez un contrat de concession ?

Oui. C'est un abus de langage, Haropa reste propriétaire du sol. La concession est de 60 ans. Goodman reste gestionnaire du site et propriétaire du bâtiment.

Est-ce qu'il y aura un droit de regard des locataires du site et de leurs activités ?

Oui. Il y a une convention d'occupation temporaire.

La présentation reprend et détaille la toiture végétalisée. Elle permettra de travailler à la récupération des eaux pluviales, d'en tamponner une partie, et d'en réutiliser une autre partie pour éviter son rejet dans le milieu naturel.

Pourquoi on ne jette pas les eaux pluviales dans la Seine ?

Parce qu'elles sont polluées. Un participant ajoute qu'un document réglementaire, le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux) indique qu'il ne faut pas les rejeter dans la Seine.

Le ponton, que vous n'avez pas évoqué, va être une entrave à la circulation des eaux de la Seine notamment en période de crue, qu'en faites-vous ? Tous les bâtiments seront des obstacles lors des phénomènes d'inondations qui vont arriver.

C'est en zone inondable ?

Oui, on est dans la réglementation PPRI (Plan de Prévention des risques d'inondation) et PPRT (Plan de Prévention des risques technologiques) avec la zone de stockage d'hydrocarbure de l'autre côté du site. C'est ce qui empêche d'en faire un site ERP (Etablissement recevant du public). On est soumis à la loi sur l'eau et aux plans de prévention des risques. Le caractère du bâtiment doit favoriser l'extension de la crue au lieu de devenir un obstacle. C'est établi très finement en fonction de calculs de terrassement, etc. On va produire toutes ses études : on aura une analyse de la courantologie du site, notamment vis-à-vis du comportement du ponton en période de crue. Un bureau d'étude spécialisé sera mobilisé. Cela permettra d'appréhender le fonctionnement de ce ponton. Il est conçu pour être sur l'eau et ainsi éviter qu'il ne soit un obstacle. De même, cela garantit le report fluvial tout au long de l'année.

Il est rappelé que le rapport de Biotope présenté aujourd'hui est intermédiaire et a 1 semaine. Il y aura sûrement des études complémentaires. Goodman se situe dans une dynamique évolutive et itérative par rapport à son projet.

Vous allez avoir des camions, plus tout le matériel de chargement, qui fait des bips en reculant : est-ce que cela est considéré comme un impact ?

C'est intégré à l'étude acoustique.

Et il y aura une intégration de la réflexion sur l'eau du bruit ?

Nous ne sommes pas spécialistes, mais sûrement.

Les captations sonores faites récemment font partie des études que vous avez initiées ?

Oui.

Le jour où ces captations ont été faites, il y a eu un exercice sur le port, avec des sirènes hurlantes toute la journée. Vous le savez ? Cela risque de fausser vos données.

L'étude acoustique ne cherche pas à capter le niveau le plus fort pour noyer le bruit du projet. La prise en compte du bruit se fait sur un cycle de 24h.

Quand seront livrés les résultats de l'étude ?

Ils le seront la semaine prochaine. On présentera l'étude acoustique, qualité de l'air et luminosité.

Une question sur la présence de camions sur le toit est à nouveau posée. Il est rappelé que le toit ne leur est pas accessible. La ferme urbaine sera livrée à travers les monte-charges présents dans le bâtiment.

Le bâtiment en lui-même est-t-il insonorisé ?

Oui bien sûr.

Pour avoir l'inventaire des enjeux et aussi des impacts, on doit attendre la prochaine date ? Quand pourra-t-on faire le lien entre les deux ?

Une cartographie des enjeux génériques est réalisée. La semaine prochaine sera aussi ~~liée~~ liée à l'impact des nuisances.

En gros, la réunion ira plus loin que les aspects paysagers la semaine prochaine ?

Oui.

Les denrées alimentaires, peuvent entrer dans le régime des animaux à proximité, vous l'avez pris en compte ?

Les exploitants mettent en place des dispositifs pour éviter ce genre de situation, notamment des rongeurs qui essaient d'investir les bâtiments. Il n'y aura pas de marchandise à l'air libre. Aucun processus, ni conditionnement ni reconditionnement, n'est fait en dehors de l'enceinte du bâtiment.

Vous évoquez avoir travaillé sur les zones étendues, or ce n'était évoqué nulle part. Il faudra le noter dans le compte-rendu. C'est très étonnant pour moi.

Effectivement, l'étude d'impact est faite sur l'aire rapprochée et l'étude d'incidence sur la zone Natura 2000.

On s'attend à ce que vous ayez une étude d'impact qui couvre une zone plus grande.

Pour le coup c'est une méthodologie qui existe et que Biotope suit.

On a parlé de la LPO et des données des différentes études : pouvez-vous nous indiquer quels acteurs de terrain(s) ont été interrogés dans le cadre de l'étude ?

Oui, c'était madame Favali, responsable zone Natura 2000.

Et uniquement avec elle ?

Non. Les échanges ont aussi été faits avec le port de Gennevilliers. L'agrégation des données et échanges avec Mme Favali reprend aussi des données d'autres acteurs. Mme Favali reprenait un inventaire botanique du Bassin parisien, des données du port. Il y aussi l'étude JO et d'autres encore.

Pour les sources directes, Biotope a mobilisé l'ensemble de bases de données, d(e)u (m)Muséum, de faune flore de la LPO, de (g)Géonature, etc. Les données de VNF (Voies Navigables de France) ont été mobilisées aussi.

Y'a-t-il une étude d'impact prévue sur la Seine ? Vous étiez concentrés sur la zone de Greendock.

Réponse d'Olivier Cartigny : Pour le milieu aquatique on a des exercices qui sont prévus. On a surtout regardé la berge de Seine actuellement.

Dans votre tableau d'enjeux, ce n'était pas mentionné ?

Non, on ne mentionne pas les enjeux dans le tableau d'impact. Mais la Seine a été prise en compte notamment dans la luminosité, à travers les continuités écologiques.

S'il y a de l'éclairage sur le ponton, il y a donc de l'éclairage au nord, la nuit ? Le ponton ne fonctionnera pas en pleine nuit ?

Nous avons évoqué ce point la fois précédente, les camions pourront arriver la nuit mais les horaires de fonctionnement des barges correspondront à celles des activités de distribution urbaine, à savoir principalement la journée.

Et le soir, à 17h, en hiver ?

Sur la livraison urbaine, 17h n'est pas un horaire pour le trafic des péniches.

Afin de conclure l'atelier, Romain Moreau demande aux participants s'ils ont des questions complémentaires.

Une question est adressée à Haropa Port sur l'imperméabilisation du port.

Un échange est mené entre des participants sur le sujet avec M. Jean Plateau. Le port réalise un traitement quantitatif et qualitatif de l'eau, avec des ouvrages enterrés, des actions d'assainissement des eaux, une régulation des eaux pluviales sur le terminal, etc.

Biotope sera-t-il présent au prochain atelier sur les impacts de bruit et de pollution des véhicules ?

Non. Goodman transmettra les questions.

Le document de présentation ne mentionne nulle part que la zone Natura 200 est une réserve ornithologique, la première zone non anthropique en aval de Paris. Il s'agit d'une zone naturelle très précieuse, exceptionnelle, c'est la raison pour laquelle l'impact du projet « Green Dock » sur elle nous préoccupe énormément.

Sur la méthode, quel est le nombre d'intervenants qui ont pu travailler sur les observations menées par Biotope ? Combien d'observations ? Combien de prélèvements ?

Réponse d'Olivier Cartigny : C'est un pré-rapport qui fait 180 pages. On y donne bien les identités des personnes mobilisées.

Vous pourrez nous envoyer le support ?

Les documents seront disponibles en phase d'enquête publique.

Obtenir le rapport pourrait être intéressant pour les associations présentes à l'association Protection Berges de Seine, afin d'intégrer les modifications à prévoir.

C'est l'objectif que nous visons également, on présente les résultats, les mesures d'ajustement à la rentrée. Et s'il y a besoin on réitère.

Pour la phase de construction : quels matériaux seront utilisés ? Est-ce que vous l'avez intégré aux impacts ou pas ?

Sur le choix des matériaux, ce n'est pas vraiment une composante qui a un impact sur les thématiques de Biotope. On regarde surtout si on imperméabilise le sol ou non.

Sur la taille du bâtiment, je suis surpris que vous n'ayez pas relevé des impacts sur les oiseaux, chauve-souris, etc. ? C'est un aspect très structurant.

C'est sûr qu'un bâtiment de plusieurs étages aura plus d'impact qu'un bâtiment d'un étage. Nous on vient travailler sur les façades pour éviter au maximum les collisions.

Et impact de l'ombre sur l'île a-t-il été travaillé ?

On aura assez d'éléments pour vous répondre à l'atelier de la semaine prochaine.

Il y aura les visualisations que la mairie d'Epinay a demandé ?

Il y aura des visuels sur les thématiques évoquées.

Une dernière remarque est faite sur les oiseaux en hivernage, qui n'ont pas été évoqués dans leur ensemble. La réponse de Biotope est que le bureau d'étude prend surtout en compte les espèces qui ont donné lieu à la classification en zone Natura 2000.

Romain Moreau remercie les participants de leur présence et clôture la séance.